

Liste des prestations **Voitures de tourisme «FLEX»**

Prestation assurée		Étendue des prestations
Responsabilité civile		
› Prétentions en dommages-intérêts en vertu des dispositions légales sur la responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels	<input type="checkbox"/>	Somme d'assurance CHF 100 millions
› Défense contre les prétentions injustifiées	<input type="checkbox"/>	
› Franchise		Franchise à CHF 0.– pour tous les conducteurs de plus de 25 ans qui possèdent leur permis depuis plus de 2 ans Franchise à CHF 500.– pour les nouveaux conducteurs (permis depuis moins de 2 ans) Franchise à CHF 1000.– pour les jeunes conducteurs jusqu'à 25 ans
› Protection du bonus pour tous les degrés de primes (pas de perte de bonus en cas de sinistre pendant la période d'observation)	<input type="radio"/>	
Assistance en cas de panne		
› Prestations en cas d'accident, défauts et vol à l'échelle européenne (sans paiement de prime)	<input type="checkbox"/>	Automatiquement incluse si la responsabilité civile ou la casco est assurée
› Dépannage, remorquage, sauvetage	<input type="checkbox"/>	
› Frais de nuitée si le voyage de retour ou la poursuite du voyage n'est pas possible le même jour	<input type="checkbox"/>	CH/FL: une nuit jusqu'à CHF 120.– par occupant, à l'étranger jusqu'à un total de CHF 1200.–
› Rapatriement	<input type="checkbox"/>	Train: 1 ^{re} classe; avion: Economy; Taxi CH/FL: jusqu'à CHF 500.– Véhicule de remplacement/voiture de location jusqu'à CHF 500.– au max. en CH/FL, CHF 1500.– à l'étranger
› Rapatriement du véhicule	<input type="checkbox"/>	
› Envoi de pièces de rechange	<input type="checkbox"/>	
› Chauffeur en cas de rapatriement du véhicule	<input type="checkbox"/>	
› Service téléphonique 24 heures sur 24	<input type="checkbox"/>	
› Service de notification	<input type="checkbox"/>	
Faute grave		
› Renonciation au recours ou à la réduction des prestations en cas de faute grave	<input type="checkbox"/>	
› Conséquences du retrait du permis de conduire	<input type="radio"/>	Assurance des frais supplémentaires occasionnés: CHF 500.– ou CHF 1000.– par mois pendant la durée de retrait, au maximum
Protection contre les dommages à l'étranger		
› Règle les sinistres causés à l'étranger par un véhicule à moteur assuré à l'étranger comme si la personne qui a causé le sinistre était assurée auprès d'Allianz Suisse.	<input type="radio"/>	Somme d'assurance CHF 3 millions
Casco		
› Dommages au véhicule assuré par suite de:		
› Collision	<input type="checkbox"/>	Franchise collision CHF 1000.–; en cas de réparation dans un garage partenaire, franchise de CHF 500.–
Franchise pour les événements en casco partielle	<input type="checkbox"/>	Franchise casco partielle CHF 1000.–; en cas de réparation dans un garage partenaire, franchise de CHF 0.–
› Incendie, événements naturels, glissement de neige		
› Vol		
› Collision avec des animaux		
› Dommages causés par les martres		Sans limitation – dommages consécutifs inclus
› Bris de glaces (avant, latérales, arrière et toit)		Y compris phares/autres pièces en verre

Prestation assurée		Étendue des prestations
Casco		
> Vandalisme		
> Dommages consécutifs à l'assistance prêtée lors d'un accident		
> Chute de parties d'aéronefs		
> Dépenses spéciales (p. ex. rapatriement, véhicule de remplacement)	<input type="radio"/>	Jusqu'à CHF 3000.–
> Dommages au véhicule parqué	<input type="radio"/>	CHF 1000.– ou illimitée (y compris rayures)
> Choses transportées à la valeur à neuf	<input type="checkbox"/>	CHF 2000.–
> Protection du bonus pour tous les degrés de primes (pas de perte de bonus en cas de sinistre pendant la période d'observation)	<input type="radio"/>	
Accident		
> Assurance-accidents conducteur et passagers ou passagers seulement	<input type="checkbox"/>	
> Capital en cas de décès, si assuré:	<input type="radio"/>	
- capital supplémentaire pour enfants à charge	<input type="checkbox"/>	
- capital de formation supplémentaire	<input type="checkbox"/>	
> Capital en cas d'invalidité, si assuré:	<input type="radio"/>	
- capital supplémentaire en cas de défiguration	<input type="checkbox"/>	
- capital de formation supplémentaire	<input type="checkbox"/>	
> Frais de guérison, si assurés:	<input type="radio"/>	
- frais de voyage, de transport et de sauvetage	<input type="checkbox"/>	
- opérations de chirurgie esthétique	<input type="checkbox"/>	
- frais d'accompagnement supplémentaire (enfants à l'hôpital)	<input type="checkbox"/>	
> Indemnité journalière	<input type="radio"/>	

Couverture de base

Possibilité de choix

Vos plus

- ✓ L'assurance véhicules à moteur de rapport qualité/prix attractif
- ✓ Un interlocuteur unique pour toutes les prestations liées à votre voiture
- ✓ Une franchise de CHF 500.– dans l'assurance casco complète et la suppression de la franchise en casco partielle, dans la mesure où la réparation est effectuée dans un atelier ou un garage reconnu du partenaire de coopération
- ✓ Tous les bris de glaces (surfaces semblables au verre et phares compris) sont également assurés en cas de réparation dans un atelier ou un garage reconnu du partenaire de coopération
- ✓ Plusieurs options au choix permettent d'adapter le produit d'assurance à vos besoins individuels